



BIEN PROPRE ou pas . car achete avant mais paye apres divorce

Par **dubois20**, le **28/08/2017** à **17:22**

bonjour

apres longue séparation et procédure divorce

jai acheté RUINE AVRIL 98

mais les avocats n ont fait remonte les effets du divorce que en sept 98

ce bien a été achete avec credit donc essentiellement mes fond s propres puisque je l ai rembourse seul

des travaux du montant du prix de vente (et oui c est un désastre !) ont par ailleurs été faits depuis

ce bien n est pas mentionne dans la procedure puisque tout était finalisé avant avril 98 sauf le passage au tribunal qui a trainé

le notaire a mis une mention manuscrite que j achetais en mon nom propre sous reserve de finalisation divorce

que dois je faire pour ma vente actuelle ?

le notaire dit que mon ex epouse doit signer et recevoir la moitie du prix

je suis désemparé car elle risque mme de ne pa ssigner et me faire perdre mon acquéreur actuel

sincere remerc

Par **youris**, le **28/08/2017** à **17:32**

bonjour,

si je comprends bien, vous avez acheté un bien immobilier alors que vous étiez encore marié (sans séparation de corps) et le notaire n'a pas demandé la signature de votre épouse alors que la communauté existait toujours ?

il faudrait savoir quels sont les propriétaires acquéreurs sur votre titre de propriété.

salutations